



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 11594

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les difficultés d'insertion professionnelle auxquelles peuvent se trouver durablement confrontés des étudiants diplômés de l'enseignement supérieur, difficultés n'épargnant apparemment aucun secteur de l'économie puisque, au vu d'éléments constatés par exemple dans le Valenciennois, un domaine comme celui de l'informatique demeure aujourd'hui fermé à des titulaires de qualifications bac + 4 et bac + 5, ou ne leur offre que la perspective de contrats à durée déterminée, qui plus est en nombre très restreint. Tout cela se révèle d'autant plus préoccupant qu'au vu des statistiques rendues publiques par l'INSEE et la direction départementale du travail, le taux de chômage du Valenciennois demeure établi à 14,5 %, cinq points et demi au-dessus de la moyenne nationale, et le chômage de longue durée des moins de vingt-cinq ans à la hausse. Il lui demande les dispositions que le Gouvernement entend promouvoir pour lever ces obstacles à l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes ainsi formés, et pour peser sur la politique de recrutement et d'emploi des entreprises.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche n'a pas de compétence pour peser sur la politique d'emploi des entreprises ; en revanche, il suit avec précision l'évolution de l'activité économique et en premier lieu l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur. Afin de faciliter celle-ci, la création ou l'évolution des diplômes professionnels, comme la licence professionnelle sont le souci constant du ministère. Ces diplômes sont créés à partir des initiatives du terrain, et les partenaires sociaux et économiques ont un rôle déterminant. Le CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) montre dans le numéro 195 de BREF sur l'enseignement supérieur professionnalisé que les diplômés professionnels de l'enseignement supérieur permettent d'entrer sur le marché du travail et de débiter dans la vie active dans des conditions plus favorables que les diplômés généraux. Pour les étudiants sortis en 1998, trois ans après la fin des études plus des trois quarts ont un emploi en CDI (ou de fonctionnaire), et notamment 90 % des titulaires de diplômes d'IUP industriels ou de DESS de sciences exactes. Par ailleurs, même dans les périodes économiquement difficiles, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur professionnalisé est bien inférieur à la moyenne nationale (en 1995, il était de 6 à 8 % pour les écoles d'ingénieurs, de commerce, les docteurs de 3e cycle et les titulaires de diplômes du second cycle, BTS, DUT). Une université comme celle de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis prépare actuellement 6 licences professionnelles, ce qui montre son dynamisme. Comme vous le savez, la possession d'un diplôme d'enseignement supérieur permet de répondre à des demandes d'emploi sur l'ensemble du territoire national, voire à l'étranger. En ce qui concerne le secteur de l'informatique, si les conditions d'embauche sont délicates comme dans le Valenciennois, à l'échelle nationale ce secteur présente un paysage contrasté, puisque selon un magazine spécialisé et une enquête annuelle de l'Agence pour l'emploi des cadres (APEC), sur 2003 les embauches totales devraient correspondre à une fourchette de 135 000 à 149 000 emplois et pour les cadres informaticiens entre 23 000 et 35 000.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11594

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 958

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5226